



Brochure des électeurs en français

Élection générale en Oregon
3 novembre 2026

Publication officielle

Voici votre brochure officielle des électeurs pour l'élection générale de 2026. Son objectif est de vous aider à voter à l'aide de votre bulletin de vote par courrier. Les bulletins de vote seront envoyés aux électeurs inscrits par courrier à partir du 14 octobre.

Dans cette brochure, vous trouverez les dates limites électorales, les informations relatives aux inscriptions de l'électeur, vos droits en tant qu'électeur en Oregon, les déclarations des candidats, et les informations sur les mesures.

Tobias Read
Secrétaire d'État de l'Oregon



Oregon Secretary of State
Elections Division

Brochure de l'électeur de l'État de l'Oregon en français



Oregon Secretary of State
Tobias Read



Les élections en Oregon sont : Sécurisées, Authentiques, Fiables et Efficaces (Secure, Accurate, Fair, and Efficient SAFE).

Chers concitoyens de l'Oregon,

En tant que Secrétaire d'État, ma priorité absolue est de veiller à ce que chaque personne éligible dans l'Oregon puisse exercer son droit de demander des comptes à son gouvernement grâce à des élections libres et équitables. Voici ce qu'il faut savoir pour voter de manière éclairée et bien se préparer cette année :

- **Commencez dès maintenant à vous informer sur vos choix** : n'attendez pas de recevoir votre bulletin de vote.
- **Remplissez correctement votre bulletin de vote** : lisez attentivement les instructions et remplissez entièrement les cases correspondant à vos choix.
- **Signez votre enveloppe de vote** : votre signature doit correspondre à celle utilisée lors de votre inscription sur les listes électorales ou auprès du DMV.
- **Renvoyez votre bulletin de vote dans les délais** : postez-le au moins 7 jours avant le jour des élections, ou idéalement, utilisez une boîte de dépôt sécurisée (trouvez la boîte de dépôt la plus proche de chez vous sur oregonvotes.gov/dropbox). Vous pouvez également voter en personne au bureau du greffier de votre comté. Les bulletins de vote doivent porter le cachet de la poste daté au plus tard à 20 h le 3 novembre 2026.
- **Suivez votre bulletin de vote sur oregonvotes.gov/myvote** : vérifiez quand votre bulletin de vote est en route vers chez vous, lorsqu'il est reçu par le bureau du greffier de votre comté et lorsqu'il est comptabilisé.



POSTEZ VOTRE BULLETIN DE VOTE AU MOINS 1 SEMAINE AVANT LE JOUR DES ÉLECTIONS

En raison de retards au sein de l'USPS, si vous n'avez pas posté votre bulletin de vote au moins sept jours avant le jour des élections, utilisez une boîte de dépôt ou rendez-vous directement dans un bureau de poste pour demander l'apposition d'un cachet avant de le déposer dans une boîte de collecte.



Oregon Secretary of State
Elections Division

Brochure de l'électeur de l'État de l'Oregon en français

Une fois votre bulletin de vote déposé, vous pouvez avoir toute confiance dans le système qui le comptabilise. Les listes électorales sont nettoyées et mises à jour quotidiennement. Les machines d'inventaire statistique des votes sont certifiées, sécurisées et ne sont jamais connectées à Internet. Les comtés testent publiquement leurs équipements avant et après chaque élection. Chaque bulletin de vote papier comporte un identifiant unique, ce qui empêche quiconque de voter plus d'une fois, et chaque signature est vérifiée. S'il existe le moindre doute quant à l'intention de l'électeur, des examinateurs formés issus de différents partis politiques doivent parvenir à un accord sur le résultat. Et après les élections, tous les bulletins de vote sont conservés afin de pouvoir être vérifiés ultérieurement. C'est cela, l'intégrité électorale, et elle est intégrée à chaque étape de notre processus.

Si vous avez des questions concernant les élections en Oregon, fiez-vous à des sources fiables : le Secrétariat d'État (Secretary of State) (oregonvotes.gov) ou le greffier de votre comté (oregonvotes.gov/counties).

Suivez les résultats : Les résultats non officiels commenceront à être publiés sur results.oregonvotes.gov peu après 20 h le 3 novembre 2026. S'il faut du temps pour finaliser les résultats, c'est parce que les fonctionnaires électoraux s'efforcent de fournir les résultats exacts que les habitants de l'Oregon méritent. La date limite pour que les résultats soient officiels et pour que l'élection soit certifiée est le 10 décembre 2026.

Préparez-vous. Informez-vous. Votez.

Cordialement,



Tobias Read
Secrétaire d'État de l'Oregon



Des questions ou des préoccupations concernant votre bulletin de vote ? Appelez le 1-866-ORE-VOTE ou contactez le greffier de votre comté local sur oregonvotes.gov/counties

Oregon Secretary of State: Elections Division | 255 Capitol St NE, Suite 126 Salem, Oregon 97310 | (503) 986-1518

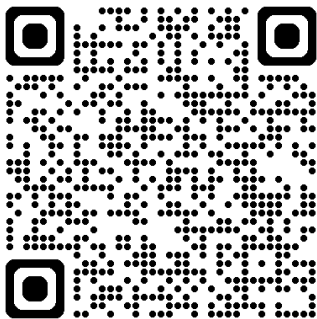
Traductions de la Brochure des électeurs Rendre le vote accessible

ORS 251.026, ORS 251.167, ORS 251.170, ORS 251.173 & ORS 251.315

En 2021, l'Assemblée législative de l'Oregon a adopté le Projet de loi sur l'accès linguistique des électeurs (HB 3021), obligeant le Secrétariat d'État (Secretary of State) à traduire certaines parties des brochures électorales de l'État et des comtés dans les langues les plus parlées en Oregon. La loi vise à éliminer les obstacles au vote pour les personnes qui ne maîtrisent pas pleinement l'anglais.

Pour soutenir cet effort, le Conseil consultatif de la traduction a été créé. Le Conseil est composé de bénévoles issus de la communauté, représentant la diversité ethnique, linguistique et culturelle des électeurs de l'Oregon. Les membres du Conseil veillent à ce que les traductions professionnelles soient exactes et conservent le ton et le sens originaux, de manière culturellement appropriée.

Certaines sections de la brochure des électeurs de l'État sont disponibles en arabe, chinois simplifié et traditionnel, farsi, français, allemand, iu mien, japonais, khmer, coréen, marshallais, népalais, russe, somali, espagnol, tagalog, thaï, ukrainien et vietnamien.



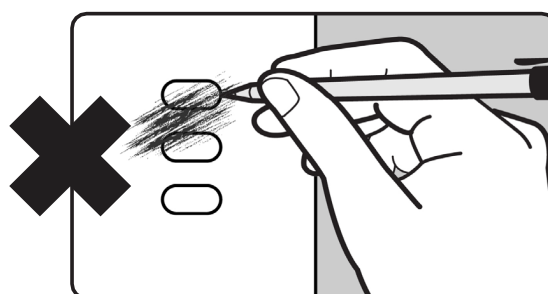
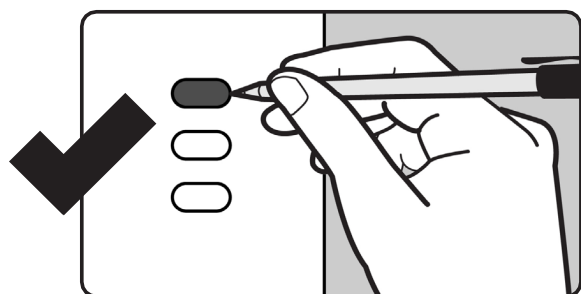
Pour en savoir plus sur le Conseil consultatif de la traduction, veuillez visiter Oregon.gov/languages

Instructions relatives au bulletin de vote

Complétez votre bulletin de vote

Lisez attentivement et suivez les instructions imprimées sur votre bulletin de vote.

Pour voter, remplissez complètement l'ovale situé à côté de votre choix.

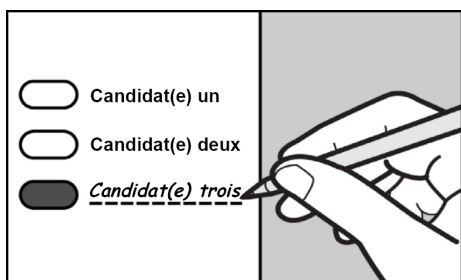


Pour écrire à la main un candidat :

- Écrivez clairement en caractères d'imprimerie le nom du candidat sur la ligne vide prévue à cet effet sur le bulletin de vote.

-et-

- Remplissez l'ovale situé à côté du nom que vous avez écrit.



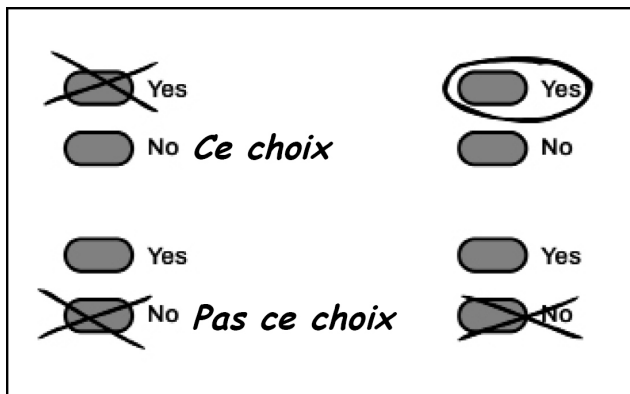
Recherchez les erreurs

Vous n'êtes pas obligé de voter sur tous les scrutins. Ceux pour lesquels vous votez seront quand même comptabilisés.

Sauf indication contraire dans les instructions figurant sur le bulletin de vote, ne votez que pour une seule option, faute de quoi votre vote ne sera pas pris en compte pour ce candidat ou cette mesure.

Vous avez commis une erreur ? Tracez un X sur l'ovale ou la case incorrecte, puis remplissez complètement l'ovale ou la case correcte en veillant à ce que votre choix définitif soit évident.

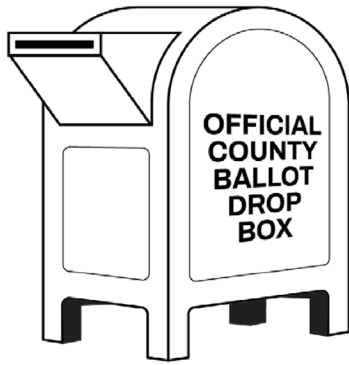
CONSEIL : Quatre façons de corriger une erreur



Vérifiez soigneusement votre bulletin de vote

Vous ne pouvez pas changer votre vote après avoir retourné votre bulletin de vote.

Si vous avez besoin d'un bulletin de vote de remplacement, veuillez contacter le [bureau des élections de votre comté](#).



Utilisation des boîtes officielles de dépôt de bulletins de vote

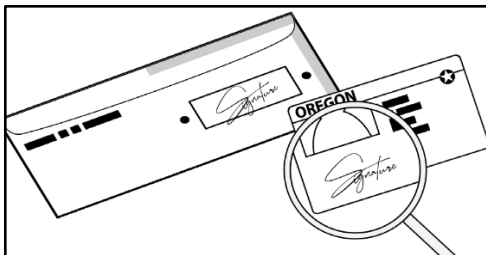
Évitez le stress : n'attendez pas, votez tôt.

Le secrétariat d'État (Secretary of State) recommande vivement aux électeurs de commencer tôt à se renseigner sur leurs choix, de remplir leur bulletin de vote rapidement dès sa réception, et d'utiliser les boîtes officielles de dépôt de bulletins de vote afin de s'assurer que leur bulletin parvienne au bureau des élections du comté au plus tard le jour des élections.

Utilisation des boîtes de dépôt sûres et sécurisées de l'Oregon

Tout d'abord, assurez-vous d'avoir correctement remplis votre bulletin de vote : lisez attentivement les instructions et remplissez entièrement les cases correspondant à vos choix.

Assurez-vous de signer votre enveloppe de vote : votre signature doit correspondre à celle utilisée lors de votre inscription sur les listes électorales ou auprès du DMV.

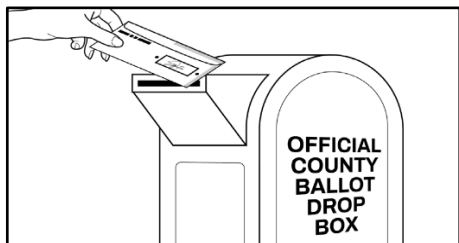


Déposer votre bulletin de vote dans une boîte de dépôt officielle est le meilleur moyen d'éviter tout retard postal.

Brochure de l'électeur de l'État de l'Oregon en français

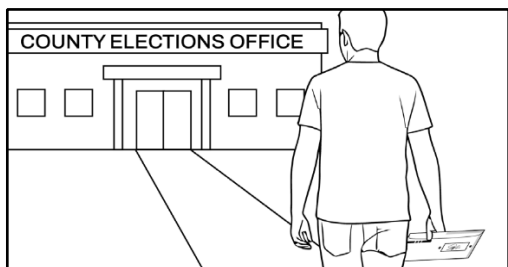
Trouvez le site de dépôt le plus proche de chez vous sur le site Web du bureau des élections de votre comté ou rendez-vous sur oregonvotes.gov/dropbox.

Les boîtes de dépôt sont accessibles 24/7 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) à partir de l'envoi des bulletins de vote par courrier jusqu'à 20 h le jour des élections.



Vous pouvez également voter en personne au bureau du greffier de votre comté. Consultez le [site Web du bureau des élections de votre comté](#) pour connaître leurs heures d'ouverture.

Les bureaux des greffiers de comté sont ouverts de 7 h à 20 h le jour des élections.





Pour des questions sur les sujets suivants :

- comment vous inscrire pour voter
- comment actualiser votre inscription
- les élections et le vote
- comment remplir votre bulletin de vote
- comment renvoyer votre bulletin de vote
- les bulletins de vote par correspondance
- les bulletins de vote de remplacement
- la réglementation sur les signatures



Veuillez contacter le [bureau des élections de votre comté.](#)





Il est illégal de :

- signer une enveloppe de retour du bulletin de vote autre que la vôtre
- voter plus d'une fois lors d'une élection ou de déposer un bulletin de vote frauduleux
- voter si vous n'êtes pas légalement qualifié pour le faire
- influencer un autre électeur afin qu'il vote d'une certaine manière
- vendre, proposer à la vente, acheter ou proposer d'acheter le bulletin de vote d'un autre électeur
- bloquer l'entrée d'un bâtiment dans lequel se trouve un isoloir ou un site officiel de dépôt de bulletins de vote
- dégrader, retirer, altérer ou détruire le bulletin de vote d'un autre électeur, un avis d'élection affiché, ou du matériel ou des fournitures électorales
- tenter de recueillir des bulletins de vote dans un rayon de 30 m (100 pieds) autour d'un site officiel de dépôt de bulletins de vote
- établir un site de dépôt sans afficher un panneau indiquant "Not An Official Ballot Drop Site" (Site non officiel de dépôt de bulletins de vote)

Cette liste n'est pas exhaustive. Toute violation des lois ou des règles électorales de l'État de Oregon est passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Pour plus d'informations sur le vote en Oregon ou si vous estimez que vos droits en tant qu'électeur ont été violés, veuillez contacter le Secrétariat d'État (Secretary of State) à l'adresse suivante :



oregonvotes.gov



1 866 673 8683
se habla español

TTY

1 800 735 2900
pour les malentendants



Dates à retenir

- **Mardi 13 octobre**

Dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales ou changer d'affiliation à un parti politique pour cette élection.



- **Mercredi 14 octobre**

Premier jour d'envoi par courrier des bulletins de vote pour les comtés.



- **Mardi 3 novembre**

Jour des élections

Dernier jour pour renvoyer votre bulletin de vote.

Si vous envoyez votre bulletin de vote par courrier, il doit porter le cachet de la poste USPS avant 20 h le jour des élections.

Méthode recommandée : déposez votre bulletin de vote dans une boîte de dépôt officielle avant 20 h le jour des élections.



[**Oregonvotes.gov/myvote**](https://Oregonvotes.gov/myvote)

Utilisez cet outil en ligne pour vérifier ou actualiser la situation de votre inscription, et suivez votre bulletin de vote.



Questions fréquemment posées

Où puis-je voter ?

Dans l'Oregon, nous votons par courrier. Vous pouvez voter depuis l'endroit de votre choix.

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales avant le **13 octobre**, votre bulletin de vote vous sera envoyé par la poste entre les **14 octobre** et **20 octobre**. Le [bureau des élections de votre comté](#) l'enverra par courrier à l'adresse indiquée dans votre fiche d'inscription de l'électeur.

Si vous ne recevez pas votre bulletin de vote d'ici le **30 octobre**, appelez le [bureau des élections de votre comté](#).

Que faire si j'ai déménagé ?

Il est impossible de faire suivre les bulletins de vote. Pour recevoir votre bulletin de vote, actualisez les informations de votre inscription sur le site oregonvotes.gov/myvote.

Si la date des élections est à moins de 5 jours, appelez le [bureau des élections de votre comté](#) pour savoir comment obtenir votre bulletin de vote.

Comment puis-je obtenir mon bulletin de vote plus tôt ?

Si vous êtes absent de votre domicile le jour des élections, actualisez vos informations d'inscription de l'électeur sur le site oregonvotes.gov/myvote. Pour demander un bulletin de vote par correspondance, indiquez la durée de votre absence et l'adresse postale de votre lieu de résidence temporaire.

La brochure des électeurs est-elle traduite dans d'autres langues ?

Oui. Vous pouvez consulter des extraits de la brochure des électeurs en ligne, dans les langues suivantes :

arabe, chinois simplifié et traditionnel, farsi, français, allemand, iu mien, japonais, khmer, coréen, marshallais, népalais, russe, somali, espagnol, tagalog, thaï, ukrainien et vietnamien.

Vous pouvez consulter ces traductions en ligne sur :

oregonvotes.gov/voterspamphlet.

Comment puis-je remplir mon bulletin de vote ?

Votre paquet de bulletin de vote comprend des instructions sur la manière de remplir et de renvoyer votre bulletin. Suivez les instructions !

Que faire si mon bulletin de vote est endommagé ?

Si votre bulletin de vote est perdu, détruit ou endommagé au point de ne pas pouvoir voter, appelez le [bureau des élections de votre comté](#) pour demander un bulletin de vote de remplacement.

Suis-je obligé(e) de voter sur tout ?

Non. Vous n'êtes pas tenu de voter pour chaque candidat ou mesure pour que votre bulletin de vote soit comptabilisé.

Puis-je modifier mon vote ?

Si vous avez posté ou déposé votre bulletin de vote, votre vote ne peut pas être modifié. Si vous avez encore votre bulletin de vote, suivez les instructions envoyées avec ce dernier.



Comment puis-je retourner mon bulletin de vote ?

Déposez votre bulletin de vote dans tout [bureau des élections du comté](#) ou dans une boîte de dépôt officielle. Vous trouverez la boîte de dépôt la plus proche ainsi qu'une carte pour vous y rendre, sur oregonvotes.gov/dropbox ou en contactant le [bureau des élections de votre comté](#).

Aucun affranchissement nécessaire. Utilisez l'enveloppe de retour fournie avec votre bulletin de vote.

Postez votre bulletin de vote depuis la boîte aux lettres de votre domicile, une boîte aux lettres bleue de l'USPS ou le bureau de poste le plus proche.

Anticipez : Postez votre bulletin de vote au moins 1 semaine avant le jour des élections.

Vous postez votre bulletin de vote peu de temps avant le jour des élections ? Ne risquez pas que votre vote ne soit pas comptabilisé. Rendez-vous dans un bureau de poste de l'USPS pour obtenir une oblitération manuelle gratuite.

[Les bureaux des élections des comtés](#) sont ouverts le jour des élections de 7 h à 20 h.

Suis-je obligé(e) d'utiliser l'enveloppe confidentielle ?

Non. Si vous avez reçu une enveloppe confidentielle, vous n'êtes pas obligé(e) de l'utiliser sauf si vous le souhaitez.

Si vous n'avez pas reçu d'enveloppe confidentielle, votre comté fait partie de ceux, très nombreux, qui ont intégré dans l'enveloppe de retour du bulletin de vote des éléments de sécurité supplémentaires approuvés par le Bureau du Secrétaire d'État (Secretary of State). C'est pourquoi vous n'avez plus besoin de l'enveloppe confidentielle.

Dois-je signer mon enveloppe de retour du bulletin de vote ?

Oui. Votre signature est une mesure de sécurité utilisée pour vérifier votre identité. Vous êtes le seul à pouvoir signer l'enveloppe de retour de votre bulletin de vote. Les procurations ne s'appliquent pas au vote.

Si vous ne pouvez pas signer de votre nom, contactez le [bureau des élections de votre comté](#) pour plus d'informations.

Votre bulletin de vote ne sera compté que si la signature sur l'enveloppe de retour du

bulletin correspond aux signatures figurant dans votre fiche d'inscription de l'électeur.

Si votre signature ne correspond pas ou si vous oubliez de signer l'enveloppe, le comté vous en informera. Vous disposerez de 21 jours maximum après l'élection pour prouver que vous êtes celui(elle) qui a signé l'enveloppe.

Si mon nom figure sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote, mon vote est-il vraiment secret ?

Oui. Après vérification de la signature, votre bulletin de vote est séparé de l'enveloppe de retour du bulletin de vote avant d'être déplié et compté.

Mon bulletin de vote a-t-il été comptabilisé ?

En tant qu'électeur inscrit, vous pouvez consulter les informations mises à jour sur les bulletins de vote sur oregonvotes.gov/myvote. Vous pouvez consulter l'envoi, la réception de votre bulletin de vote, ou s'il vous a été retourné comme non livrable.

Quand les résultats des élections seront-ils connus ?

Les premiers résultats sont publiés à partir de **20 h, le 3 novembre** et continueront d'être mis à jour tout au long de la nuit de l'élection et au cours des jours suivants.

Entre la nuit de l'élection et la date de certification des résultats des élections, les résultats non officiels publiés sur oregonvotes.gov évolueront au fur et à mesure du comptage des votes.

Les résultats ne sont pas définitifs tant que l'élection n'a pas été certifiée et que l'abrégé officiel des votes n'a pas été publié. Les résultats finaux certifiés seront disponibles 37 jours après l'élection.

Ai-je besoin d'un bulletin de vote provisoire ?

Si votre droit de vote ne peut pas être déterminé, un bulletin de vote provisoire vous sera délivré.

Pour obtenir un bulletin provisoire, rendez-vous en personne au [bureau des élections](#)

[de votre comté](#) et remplissez un formulaire de demande de bulletin de vote provisoire.

Votre bulletin de vote provisoire ne sera comptabilisé que si votre admissibilité au vote est confirmée.

Comment déposer une plainte ?

Si vous estimez qu'une violation de la législation électorale de l'Oregon a eu lieu et que vous êtes un électeur inscrit dans cet État, vous pouvez demander à la Division des élections (Elections Division) d'enquêter. Les demandes anonymes ne seront pas retenues.

Vous pouvez trouver de plus amples informations et déposer une plainte pour enquête auprès de la Division des élections (Elections Division) sur oregonvotes.gov dans la section "Get Involved" (Soyez impliqué).

Connaissez vos droits

Vos droits en tant qu'électeur de l'Oregon comprennent :

- le droit à l'accès aux urnes électorales officielles et aux bureaux électoraux sans interférence
- le droit à la protection de la confidentialité de votre vote
- le droit de vote sans intimidation ni menace

L'intimidation de l'électeur peut inclure :

- Des questions agressives ou harcelantes sur votre aptitude à voter, et sont destinées à interférer avec votre droit de vote, à vous effrayer et vous inciter à voter d'une certaine manière ou à vous dissuader de voter, en posant des questions sur votre citoyenneté, votre casier judiciaire, votre droit de séjour et d'autres informations personnelles, ou en questionnant vos intentions de vote.
- Des déclarations ou accusations fausses ou trompeuses sur la fraude électorale ou sur les sanctions pénales s'y rapportant et conçues pour vous dissuader de voter.
- Des menaces verbales ou physiques, explicites ou implicites, destinées à vous empêcher de voter ou vous forcer à voter pour une mesure et/ou un candidat particulier.
- Des entraves ou interférences délibérées à votre droit de vote.
- La surveillance ciblée d'électeurs particuliers ou de groupes d'électeurs, comme le fait de suivre ou de traquer des électeurs, de relever des plaques d'immatriculation, de filmer ou prendre des photos, etc. dans l'intention de les dissuader ou de les empêcher de voter.

Pour obtenir des informations précises sur le vote, ou pour signaler une intimidation d'électeurs



1 866 673 8683
se habla español

TTY

1 800 735 2900
pour les malentendants





Électeurs handicapés

Pour de plus amples informations sur l'accessibilité au vote, veuillez contacter le [bureau des élections de votre comté](#).

Quelles sont les différentes manières de voter ?

- **Bulletin de vote accessible**
 - Vous pouvez accéder à votre bulletin de vote en utilisant votre propre appareil et des technologies d'assistance en vous rendant sur oregonvotes.gov/myvote. Ensuite, faites vos choix, imprimez et renvoyez le bulletin de vote dans l'enveloppe de retour du bulletin de vote que vous avez reçue du bureau des élections du comté.
 - Vous pouvez également contacter le [fonctionnaire électoral de votre comté](#) pour vous informer sur les options de vote accessibles au bureau des élections.
 - **Bulletin de vote en gros caractères**
 - **Demander de l'aide**
-

Qui peut m'aider à voter ?

- **N'importe qui, sauf votre employeur ou votre syndicat**

Vous pouvez vous faire aider par un(e) ami(e), un membre de votre famille ou une autre personne de confiance. Conformément à la loi de l'Oregon, vous ne pouvez pas vous faire aider par votre employeur ou votre syndicat.
 - **Équipe d'assistance au vote du comté**

Vous n'êtes pas obligé(e) de vous faire aider par une personne de votre entourage. Des équipes d'assistance au vote du comté sont disponibles pour vous aider à voter confidentiellement et indépendamment.
-

Que faire si je ne peux pas signer mon enveloppe de retour du bulletin de vote ?

→ Vous pouvez utiliser un tampon avec votre signature ou un autre révélateur de votre signature

Vous devez remplir un formulaire d'attestation du tampon de signature ainsi qu'un formulaire d'inscription de l'électeur avant d'utiliser le tampon ou une autre marque pour signer votre enveloppe de vote.

Quelles sont les autres ressources d'accessibilité disponibles ?

→ Brochure des électeurs de tout l'État

Disponible en audio numérique ou en texte accessible sur oregonvotes.gov.

→ Guide du vote facile

Produit par Droits des personnes handicapées de l'Oregon (Disability Rights Oregon) et disponible au format imprimé et HTML accessible sur easyvotingguide.org.

Connaissez vos droits

Vous avez le droit de **vote!**

Si vous êtes citoyen(ne) américain(e), résidez en Oregon, avez 18 ans et êtes inscrit(e) sur les listes électorales.

- **Vous avez le droit** au vote secret. Vous n'avez aucune obligation de révéler à quiconque ce que vous avez voté.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un « bulletin de vote provisoire », même si on vous dit que vous n'êtes pas inscrit(e) sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** d'obtenir un nouveau bulletin de vote si vous commettez une erreur.
- **Vous avez le droit** de voter pour qui vous voulez. Vous pouvez écrire le nom d'une autre personne si vous n'aimez pas les choix proposés sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de voter « yes » (oui) ou « no » (non) sur toutes les questions figurant sur votre bulletin de vote.
- **Vous avez le droit** de ne pas cocher certains choix sur votre bulletin de vote. Les choix que vous marquez seront comptabilisés malgré tout.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un système de vote pour toutes les élections fédérales permettant aux personnes handicapées de voter confidentiellement et indépendamment.
- **Vous avez le droit** de savoir si votre bulletin de vote a été comptabilisé, même s'il s'agit d'un « bulletin de vote provisoire ».
- **Vous avez le droit** de déposer une plainte si vous pensez que votre droit de vote a été refusé.
- **Vous avez le droit** de voter ou de déposer votre bulletin de vote si vous faites la queue jusqu'à 20 h le jour des élections.
- **Vous avez le droit** de savoir si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales.
- **Vous avez le droit** de choisir si vous voulez ou non vous inscrire comme membre d'un parti politique.
- **Vous avez le droit** d'utiliser un tampon de signature ou un autre moyen de marque, mais vous devez d'abord remplir un formulaire. Personne ne peut signer à votre place.

- ***Vous avez le droit*** de demander de l'aide au personnel électoral, à un(e) ami(e) ou un membre de votre famille. Certaines personnes ne peuvent pas vous aider à voter, par exemple, votre supérieur hiérarchique ou un syndicat.
- ***Vous avez le droit*** de voter même si vous êtes sans domicile fixe.
- ***Vous avez le droit*** de voter si vous avez été reconnu coupable d'un crime mais que vous avez été libéré, même si vous êtes en probation ou en liberté conditionnelle.
- ***Vous avez le droit*** de voter, même si vous êtes sous tutelle et même si vous avez besoin d'aide pour lire ou remplir votre bulletin de vote.

Pour plus d'informations



1 866 673 8683
se habla español

TTY

1 800 735 2900
pour les malentendants

(Constitution de l'Oregon, Sections 2 et 3 ; ORS Chapitres 137, 246, 247, et 254 ; Manuel du vote par courrier ; Loi sur l'aide au vote en Amérique de 2002 ; OAR 165-001-0090 et 165-007-0030)



Informations sur les partis, les candidats et les mesures

Déclarations des partis politiques

Lors de l'élection générale, un parti politique au niveau de l'État peut inclure dans la brochure des électeurs une déclaration plaidant pour le succès de ses principes et pour l'élection de ses candidats. La déclaration du parti peut également s'opposer aux principes et aux candidats d'autres partis ou organisations politiques.

Les partis politiques suivants n'ont pas présenté de déclaration pour l'**élection générale de 2026** :

- Parti sans étiquette de l'Oregon (No Labels Party of Oregon)
- Parti des familles de travailleurs de l'Oregon (Working Families Party of Oregon)

Candidats

La loi de l'Oregon (ORS 254.155) exige que le Secrétariat d'État (Secretary of State) procède à un classement aléatoire des lettres de l'alphabet pour déterminer l'ordre dans lequel le nom des candidats apparaîtra sur le bulletin de vote.

L'alphabet pour l'**élection générale de 2026** est le suivant :

S, K, B, G, P, I, W, Y, V, C, M, D, N, X, Z, J, E, H, T, O, Q, A, U, F, L, R

Les déclarations des candidats incluses dans la brochure sont séparées par type de fonction et par mandat, et de plus, sont classées dans le même ordre aléatoire que l'ordre d'impression du nom des candidats sur le bulletin de vote.

Les déclarations des candidats déposées par les candidats et traduites, le cas échéant, figurent dans la présente brochure. Le texte intégral de l'ensemble des candidats participants n'est disponible que dans la brochure des électeurs en anglais.

Les déclarations sont classées de la manière suivante :

- candidats partisans, par poste, dans l'ordre du bulletin de vote
- candidats non-partisans, par poste, dans l'ordre du bulletin de vote

Les candidats paient un droit ou soumettent des signatures afin d'éviter ce paiement, pour bénéficier d'un espace dans la Brochure des électeurs de l'État. Les informations requises par la loi concernant la profession, le parcours professionnel, le parcours éducatif et l'expérience gouvernementale antérieure ont été certifiées comme étant véridiques par chaque candidat.

Avis de non-responsabilité

L'exactitude des informations fournies dans les déclarations ou les argumentaires par un candidat, par un parti politique, par une assemblée d'électeurs ou par une personne soutenant ou s'opposant à une mesure n'a pas été vérifiée par l'État de l'Oregon.

Informations relatives à l'inscription de l'électeur

Qui peut s'inscrire pour voter ?

Pour vous inscrire, vous devez être :

- Un citoyen américain
- Un résident de l'Oregon
- Âgé d'au moins 16 ans

Si vous n'avez pas encore 18 ans, vous ne recevrez pas de bulletin de vote tant que l'élection n'aura pas lieu au plus tôt le jour de votre 18e anniversaire.

Comment puis-je m'inscrire pour voter ?

Inscrivez-vous pour voter

- En ligne sur oregonvotes.gov/register
 - Par courrier, en envoyant votre formulaire d'inscription dûment rempli au bureau des élections de votre comté.
 - En remplissant un formulaire d'inscription en personne dans tout [bureau des élections du comté](#), au bureau du Secrétariat d'État (Secretary of State) et dans certaines agences d'État telles que le DMV.
-

Dois-je actualiser mon inscription ?

Actualisez votre inscription si vous déménagez, si vous changez de nom, de signature ou d'adresse postale, ou si vous voulez changer ou choisir un parti politique.

Vous pouvez fournir les nouvelles informations en ligne sur oregonvotes.gov/myvote ou en remplissant et en renvoyant une carte d'inscription électorale au fonctionnaire électoral de votre comté.

Dois-je fournir une pièce d'identité ?

Vous devez fournir votre permis de conduire, un permis ou une carte d'identité valable de l'Oregon si vous en possédez un.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité valable dans l'Oregon, mentionnez les quatre derniers chiffres de votre numéro de sécurité sociale.

Si vous ne possédez ni pièce d'identité de l'Oregon ni numéro de sécurité sociale valable, vous pouvez consulter en ligne la liste des autres pièces d'identité acceptables sur oregonvotes.gov.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Pour voter à l'**élection générale du 3 novembre 2026**, votre carte d'inscription remplie doit être :

- livrée à un [bureau des élections du comté](#) ou à une agence d'inscription des électeurs (par exemple, DMV) avant **le mardi 13 octobre**, ou
- postée avant le mardi **13 octobre**.

En cas d'inscription en ligne, cette dernière doit être soumise avant 23 h 59 le **13 octobre**.

Dois-je choisir un parti politique ?

Non. Si vous ne choisissez pas de parti politique, vous recevrez quand même un bulletin de vote pour chaque élection à laquelle vous êtes éligible à participer. Lors de l'élection primaire, votre bulletin de vote ne comprendra que les mandats non partisans et les mesures au scrutin, le cas échéant. Tous les mandats apparaîtront sur votre bulletin de vote pour l'élection générale.

Programme de confidentialité des adresses

Le Programme de confidentialité des adresses (Address Confidentiality Program ACP) fournit aux participants une adresse de substitution légale ainsi qu'un service de réexpédition du courrier. Les survivants de violences domestiques, d'agressions sexuelles, de harcèlement ou de trafic des êtres humains reçoivent une adresse de substitution à utiliser dans les documents publics au lieu de leur véritable adresse.

Les personnes dont la sécurité personnelle ou familiale peut être en danger si leur adresse personnelle est disponible dans les documents publics peuvent s'inscrire pour voter avec des protections de confidentialité en postulant au Programme de confidentialité des adresses.

Brochure de l'électeur de l'État de l'Oregon en français

Pour faire une demande pour le Programme de confidentialité des adresses, vous devez faire appel à un défenseur des victimes ayant été désigné comme Assistant de demande par le Procureur Général. Pour plus d'informations ou pour trouver un Assistant de demande près de chez vous, appelez le **888-559-9090** ou rendez-vous sur <https://www.doj.state.or.us/acp>.

La participation à l'ACP ne garantit pas à elle seule la sécurité de quiconque. Le personnel de l'ACP ne fournit pas d'évaluation des menaces ni de planification de la sécurité, et n'est pas autorisé à donner des conseils juridiques.



Pour vous inscrire pour voter ou mettre à jour votre inscription, renvoyez la carte d'inscription de l'électeur par la poste, déposez là à votre [bureau des élections du comté](#), ou utilisez les ressources d'inscription électorale en ligne sur : oregonvotes.gov/register.

Signatures Le saviez-vous ?

- Le comté compare la signature sur l'enveloppe du bulletin de vote aux signatures du dossier d'inscription de l'électeur. Cette comparaison s'applique à chaque signature sur chaque bulletin de vote.
- Le personnel du comté qui vérifie les signatures sur les bulletins de vote reçoit une formation en analyse graphologique.
- Si vous oubliez de signer votre enveloppe de vote, ou si votre signature ne correspond pas, le comté vous en informera. Vous aurez jusqu'à 21 jours après l'élection pour la signer ou prouver que vous êtes bien celui qui a apposé la signature.



Votre bulletin de vote doit être reçu ou posté avec le cachet de la poste de l'USPS avant 20 h le 3 novembre

Vous postez votre bulletin de vote ? Conservez le timbre !

Aucun affranchissement n'est nécessaire si vous utilisez l'enveloppe de retour fournie avec votre bulletin de vote.

Vous n'êtes pas à proximité d'un bureau de poste ? Retournez votre bulletin de vote au [bureau des élections du comté](#) ou dans n'importe quelle boîte de dépôt officielle de l'État (même pour un autre comté !).

[Les bureaux des élections des comtés](#) sont ouverts le jour des élections de 7 h à 20 h.

Pour trouver la boîte de dépôt officielle la plus proche, consultez ou appelez oregonvotes.gov/dropbox



1 866 673 8683
se habla español

TTY

1 800 735 2900
pour les malentendants



Mettez votre inscription à jour si vous êtes absent de chez vous

Le réacheminement du courrier ne s'applique pas aux bulletins de vote – la poste ne réacheminera pas votre bulletin de vote.

Vous pouvez demander un **bulletin de vote par correspondance** si vous ne serez pas chez vous lors d'une élection. Le bulletin de vote sera envoyé par le [bureau des élections du comté](#) à l'adresse que vous fournissez.

Pour plus d'informations sur le vote en Oregon

oregonvotes.gov



1 866 673 8683
se habla español

TTY

1 800 735 2900
pour les malentendants



Résultats des élections



Consultez les résultats non officiels des élections à partir de 20 h le 3 novembre.

Les résultats non officiels continueront d'être mis à jour tout au long de la soirée électorale et les jours suivants. Les résultats finaux certifiés seront disponibles le 10 décembre.

Entre la nuit de l'élection et la date de certification des résultats de l'élection, les résultats non officiels évolueront au fur et à mesure du comptage des votes.

Les résultats finaux certifiés seront disponibles le 10 décembre.



results.oregonvotes.gov



ORESTAR

Le *Système des élections de l'Oregon pour le suivi et les rapports* est une application Web sécurisée, développée pour la divulgation du financement des campagnes et améliorée pour permettre le dépôt des candidatures et des brochures des électeurs de l'État.

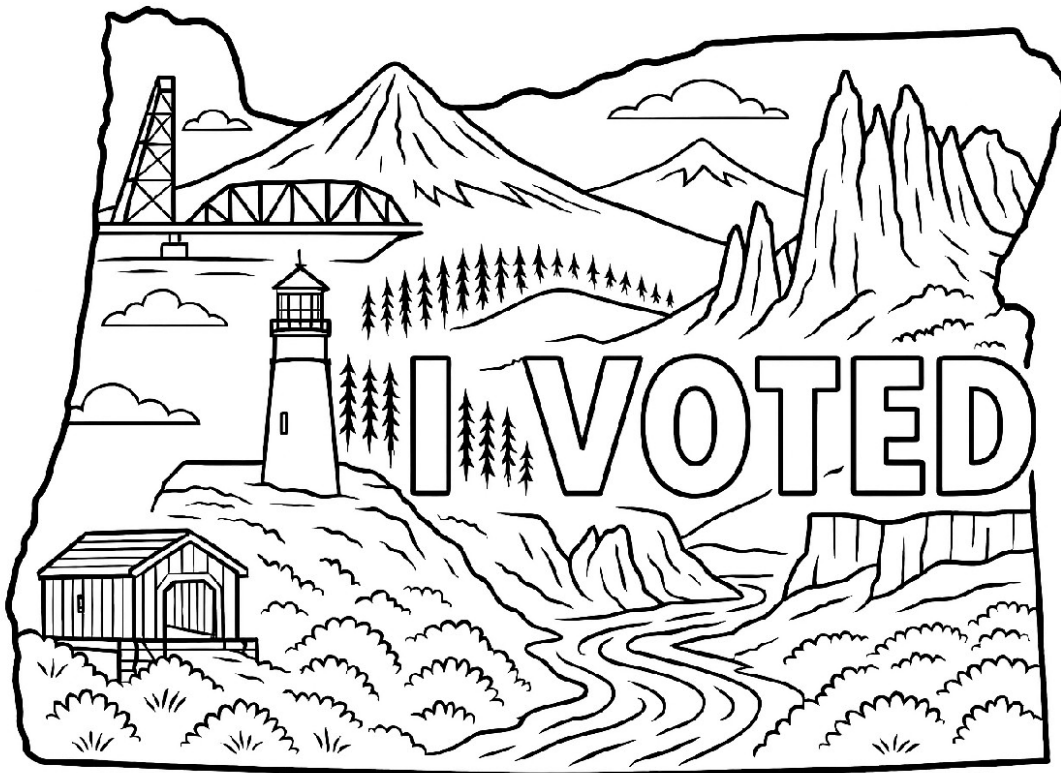
Recherche ORESTAR

La recherche publique ORESTAR permet d'obtenir des informations sur les comités politiques enregistrés dans l'Oregon, sur les transactions relatives aux contributions et aux dépenses de campagne, ainsi que sur les déclarations de candidature aux fonctions d'État.

oregonvotes.gov

Oregon, affichez votre fierté de voter !

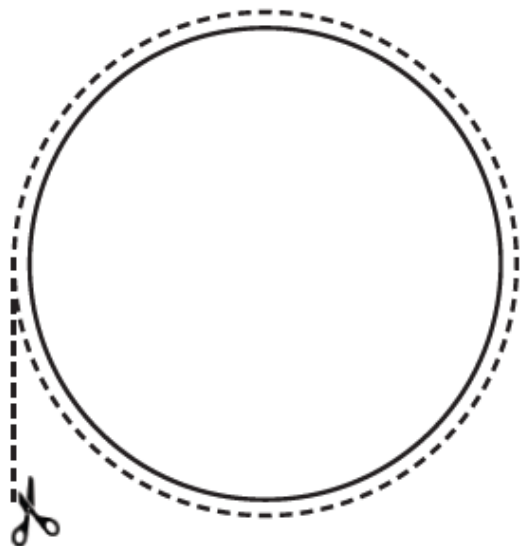
Du Mount Hood à Cannon Beach en passant par les Wallowas, les élections font une vraie différence dans les collectivités de l'Oregon. Coloriez cette page et publiez-la en ligne en utilisant #OregonVotes pour afficher votre fierté de voter !



Créez vos propres autocollants 'I voted' (J'ai voté).

Tout comme votre vote, personnalisez-les !

Vous ne savez pas où commencer ? Nous vous proposons une première idée !



Candidats partisans

Sénateur des États-Unis (US Senator)

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 1er district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 2e district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 3e district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 4e district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 5e district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Représentant des États-Unis (US Representative) 6e district

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.



Gouverneur (Governor)

Les candidats fédéraux ou de l'État, ont la possibilité de soumettre une traduction de leur déclaration du candidat, conformément à l'ORS 251.170. Tous les candidats ne soumettent pas nécessairement une traduction. Toutes les déclarations du candidat en Anglais sont disponibles sur oregonvotes.gov/VotersPamphlet.

